



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 22/09/2025
Reçu en préfecture le 22/09/2025
Publié le **23 septembre 2025**
ID : 057-245700695-20250916-D2025_133_SI-AR

DECISION 2025-133

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n° 2450FRSE notifié le 11 octobre 2024 pour l'acquisition et aménagement d'un car itinérant FRANCE SERVICES, passé en appel d'offres ouvert entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et C. CONVERSION à 38710 MENS et conclu par application de prix global forfaitaire pour un montant de 434 414,43 € H.T. (option 3),

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant que le marché prévoit initialement une durée d'exécution de 12 mois,

Considérant la réorganisation interne au sein de l'entreprise titulaire affectant temporairement ses capacités d'exécution,

Considérant le principe de loyauté des relations contractuelles et la recherche de la meilleure solution permettant la réalisation des prestations,

Considérant le projet d'avenant n° 1 en conséquence prolongeant la durée du contrat et modifiant le calendrier d'exécution des prestations, formalisant une modification sans nouvelle procédure de mise en concurrence, le montant de la modification étant nul, conformément aux articles L. 2194-1 et R. 2194-8 du Code de la Commande publique,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

De signer un avenant n° 1 au marché n° 2450FRSE notifié le 11 octobre 2024 avec la société C. CONVERSION concernant l'acquisition et l'aménagement d'un car itinérant FRANCE SERVICES, pour acter la prolongation du délai d'exécution du marché jusqu'au 16 février 2026 inclus sans que le montant du marché ne soit changé.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations et fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 16 septembre 2025

Le Président
Michel PAQUET

